

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION  
28 JUIN 2016

DATE d’AFFICHAGE  
8 JUILLET 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :  
En exercice : 37  
Présents : 29  
Votants : 36

L’an deux mille seize,  
le 5 juillet à neuf heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire au Centre de Postcure et de Réadaptation de Billiers en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Daniel BOURZEIX, - Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : MM. Joël BOURRIGAUD, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - M. Bruno LE BORGNE, - Mme Yvette LOUER, - M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

**M. Joël BOURRIGAUD donne pouvoir à M. Daniel BOURZEIX**

**M. Jean-François BREGER donne pouvoir à M. Christian DROUAL**

**M. Patrick BUESSLER-MUELA donne pouvoir à M. Bertrand ROBERDEL**

**Mme Marie-Thérèse CABON donne pouvoir à Mme Christine SAVARY**

**M. Bruno LE BORGNE donne pouvoir à M. André PAJOLEC**

**Mme Yvette LOUER donne pouvoir à Mme Mireille LUCAS**

**Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Alain GUIHARD**

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Bertrand ROBERDEL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°86-2016 – SERVICE ACHATS MARCHÉ : CONSTRUCTION D’UN CINEMA-PHARMACIE SUR LA  
COMMUNE DE NIVILLAC – AVENANTS AUX MARCHES DE TRAVAUX DES LOTS 1, 7, 9, 18 ET MISSION SPS**

M. Patrick BEILLON, Vice-président en charge des travaux rappelle que par délibérations n°82-2013 du 8 octobre 2013 et n°28-2014 du 18 février 2014, il a été décidé de construire un ensemble immobilier comprenant un cinéma et un local commercial (future pharmacie), sur la parcelle AT 42, située sur la commune de Nivillac, le long du Boulevard de Bretagne.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, plusieurs modifications techniques sur la construction du cinéma entraînent des plus-values financières qu’il convient de régulariser par avenants aux marchés de travaux.

La Commission d’Appels d’Offres s’est réunie le 20 juin 2016, propose de valider les avenants de travaux des lots suivants :

- Pour le lot 1 – Voirie et Réseaux Divers : Entreprise CHARIER TP : avenant pour un montant hors taxes de 5 805,74 € HT comprenant le génie civil du réseau de télécommunications (pour 3 452,00 € HT), des plus et moins values de prestations de voirie et raccordement de réseaux et d’un cheminement stabilisé d’issue de secours (2 353,74 € HT). Cet avenant entraîne (en cumulant l’ensemble des avenants précédents) un dépassement de 19,27 % du montant global du lot.

- Pour le lot 7 – Menuiserie extérieure : Entreprise DAVID : avenant pour un montant hors taxes de 4 067,00 € HT comprenant l'alimentation électrique du système de désenfumage de la salle de projection faisant suite à une obligation du SDIS 56 en terme de sécurité. Cet avenant entraîne (en cumulant l'ensemble des avenants précédents) un dépassement de 24,70 % du montant global du lot.
- Pour le lot 9 – Menuiserie intérieure : Entreprise PARIS : avenant pour un montant hors taxes de 1 274,40 € HT comprenant un garde-corps de sécurité sur la passerelle de maintenance du matériel, située derrière l'écran de projection et la mise aux normes de portes coupe-feux imposée par le contrôleur technique. Cet avenant entraîne (en cumulant l'ensemble des avenants précédents) un dépassement de 15,56 % du montant global du lot.
- Pour le lot 18 – Electricité : Entreprise LUXHOM : avenant pour un montant hors taxes de 600,32 € HT qui porte sur la sécurisation de la porte d'entrée du cinéma. Cet avenant entraîne (en cumulant l'ensemble des avenants précédents) un dépassement de 8,88 % du montant global du lot.
- Pour le contrat de la mission SPS (Sécurité et Protection des Salariés) : BECS : avenant pour un montant de 1 020,00 € HT pour un allongement de la durée de réalisation des travaux qui passe de 9 à 13 mois. Cet avenant entraîne un dépassement de 23,45 % du montant de la mission.

L'ensemble des avenants des marchés de travaux représente un montant total de 41 345,98 € HT soit 3,2 % du coût total des travaux.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **(29 voix pour, 7 abstentions : Mmes Marie-Odile JARLIGANT, Régine ROSSET, Christine RENAULT-TREGOUET, Béatrice DENIGOT, MM. Jean-Louis GACHE, Jean-Marie LABESSE et Alain DANIEL) :**

- **AUTORISE** le Président à mandater EADM pour signer les avenants aux marchés de travaux des lots n° 1, 7, 9, 18 et de la mission SPS.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 07/07/2016

Le Président,

